

15 août 2019

Cher fournisseur,

À l'approche de la fin de l'année, nous voudrions vous remercier pour votre contribution en tant que fournisseur de l'UNICEF. Grâce à votre soutien, l'UNICEF est capable de livrer des produits et des services à l'appui de la santé et du bien-être des enfants dans le monde entier. En 2017, la valeur totale des achats a dépassé 3,4 milliards de dollars, en ce compris ce qui a été acquis au nom des donateurs et des gouvernements. Grâce à notre engagement stratégique centré sur les fournitures essentielles et de secours, l'innovation et l'implication précoce dans les secteurs d'approvisionnement clés, nous interagissons étroitement avec les fournisseurs pour préparer l'avenir, tirer des enseignements et, souvent, partager une vision de l'avenir.

En tant qu'organisation du développement, nous saluons les multiples façons dont nos fournisseurs influencent favorablement et contribuent à notre mission : via l'innovation, leur expertise, en offrant des moyens de subsistance, des opportunités, en établissant des normes au sein des communautés et un dialogue sur nos valeurs au sein des sociétés. Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, et nous vous encourageons à maintenir des normes élevées.

La fin de l'année est une période pendant laquelle de nombreuses personnes échangent des cadeaux, et nous voudrions à cette occasion vous rappeler nos attentes à cet égard. L'UNICEF vous enjoint, ainsi que vos employés, de vous conformer pleinement aux normes déontologiques et juridiques les plus strictes. L'UNICEF – et l'ONU – a adopté une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et autres faveurs. Pour cette raison, le personnel de l'UNICEF n'est pas autorisé à recevoir de cadeaux, même d'une valeur symbolique comme des boissons, repas, produits alimentaires, invitations, calendriers, transport et (ou) tout autre forme d'avantage. Par conséquent, nous vous prions de ne pas offrir de cadeaux ni d'envoyer d'invitations au personnel de l'UNICEF. L'expression de vos vœux aux bureaux avec lesquels vous travaillez, sous forme de cartes, courriels ou appels téléphoniques, est la bienvenue, mais n'est pas nécessaire.

L'UNICEF est déterminé à prévenir, identifier et traiter tous les actes répréhensibles commis à son encontre par son personnel ou des tierces personnes impliquées dans ses activités. C'est pourquoi l'UNICEF prend toutes les allégations d'actes répréhensibles très au sérieux.

Si vous avez des inquiétudes concernant une faute professionnelle, y compris des actes de fraude et (ou) de corruption impliquant un marché de l'UNICEF ou le personnel de l'UNICEF, nous vous prions de rapporter rapidement ces faits au Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (Integrity1@unicef.org), ou bien au Département Achats (sd.complaints@unicef.org). La confidentialité sera pleinement garantie par les représentants de l'UNICEF.

L'UNICEF est garant et redevable des fonds qui lui sont confiés. Nous devons ainsi nous assurer que tous les fonds mis à la disposition d'UNICEF sont dépensés dans le seul objectif de nos efforts visant à obtenir des résultats pour les enfants du monde entier.

Nous vous remercions, cher fournisseur, pour votre contribution à la réalisation de notre mandat et vous souhaitons une bonne et heureuse année 2017.

Cordialement,

Ursula Wellen
Conseillère principale,
Bureau de la Déontologie

Etleva Kadilli
Directrice,
Division des approvisionnements